



À la campagne ou en ville...



LA HAIE ? ELLE A TOUT COMPRIS !



Qui suis-je ?





- Je suis la haie, c'est-à-dire un alignement continu de la végétation associant arbres, arbustes et arbrisseaux et d'autres plantes qui poussent naturellement ou sont entretenues. Je délimite souvent une frontière physique entre les différents milieux, usages et propriétés.
- Je mesure entre quelques mètres et 10m tout au plus de largeur.
- On m'appelle : haie taillis, haie arbustive, haie fruitière ou productive, haie clôture, haie brise-vent... selon le rôle principal qui m'est donné.

Je rends de nombreux services aux exploitants agricoles...

J'héberge des hôtes bienveillants pour vos cultures en plein champ, dans les parcs ou dans votre jardin

- Des carabes, des coccinelles ou des syrphes, qualifiés d'auxiliaires, autant de prédateurs naturels d'autres insectes envahissants et ravageurs de cultures (pucerons...);
- Des hérissons, crapauds et lézards se nourrissent également de limaces et d'insectes proliférant dans les cultures;
- Des insectes pollinisateurs (abeilles sauvages, papillons...);
- D'autres invertébrés du sol (collemboles, acariens) ou encore des vers de terre garants d'une litière et de sols riches en matières organiques favorables aux cultures avoisinantes.



Je peux produire du bois de chauffage ou du bois d'œuvre...

Si je mesure une centaine de mètres de longueur et 5 mètres de large, je peux produire environ 6 tonnes de bois de chauffage tous les 20 ans. Si certains feuillus sont présents (merisier, frêne, érable) il est possible d'obtenir quelques revenus complémentaires. Toutefois, cette valorisation ne peut se réaliser sur tous les types de sol et suppose un investissement, notamment d'entretien et de suivis les 10 premières années.



...mais également à bien d'autres usagers

Si vous m'entretenez et me taillez au bon moment, je vous procure le paillage utile à vos plantations et cultures.

Mon exploitation et mon entretien sont à l'origine de produits qui peuvent être broyés et utilisés en paillage. Le paillage est une technique qui consiste à couvrir le sol de matériaux organiques. Le paillage permet de réduire l'irrigation, limite l'entretien (moins de « mauvaises

herbes ») et contribue à la fertilité des sols : en leur apportant de la matière organique et en favorisant la faune du sol (acariens, collemboles, vers de terre...) améliorant ainsi le rendement de la production végétale.

Attention ! Pas de taille au printemps et en été, les oiseaux nichent dans mes branches.



Je porte des fruits

Variez ma composition, je vous offrirai des baies (prunelles, mûres) et autres fruits (noisettes, coings, pommes...) à déguster sur place, à cuisiner ou à laisser dans la nature, pour la faune sauvage ou domestique (attention aux dégradations possibles dans ce cas...).

A la campagne, en milieu agricole



Je maintiens la qualité des sols

Je filtre les éléments polluants et je freine la perte des sels nutritifs, si utile aux végétaux, lors des ruissellements.

Je protège les cultures du vent

Bien orientée, je protège les cultures en diminuant la vitesse des vents dominants et donc leur pouvoir desséchant, améliorant ainsi la production végétale. Lors de l'épandage des phytosanitaires, je limite leur dispersion assurant de cette manière une meilleure protection des habitations et des milieux naturels environnants.

J'abrite le bétail

Composée d'essences variées, je reste partiellement perméable et renforce mon pouvoir de brise-vent. A l'inverse si je suis composée d'une seule essence ; je constitue un obstacle imperméable, provoquant des turbulences et renforçant la sensation de froid.

Lors de fortes chaleurs ou au contraire de grands froids, je suis un refuge et une zone de repos bienvenue pour les vaches, chevaux et moutons...



Je contribue à l'intégration paysagère des installations et espaces constituant votre exploitation

Haies et aides agricoles

- La réglementation actuelle est favorable à la préservation des haies, des bosquets, des arbres isolés ou alignés qui peuvent être intégrés dans les surfaces déclarées au titre de la Politique agricole commune (PAC) et qui contribuent à l'obtention du « paiement vert ».
- La PAC impose le maintien des haies et des bosquets dans le cadre de la conditionnalité des aides financières : leur arrachage est soumis à des règles très restrictives et potentiellement à autorisation administrative préalable.
- Sur certains secteurs, l'entretien des haies peut faire l'objet d'une subvention complémentaire pour les exploitants agricoles (« contrat MAEc »*).
- Dans certains espaces à forts enjeux environnementaux (site Natura 2000, parc naturel régional), il est possible d'obtenir une aide financière et des conseils techniques préalables à la plantation des haies.



* Contrat MAEc : Mesures agro-environnementales et climatiques permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques conciliant performance économique et performance environnementale.

En ville et en périphérie

Je contribue à réguler la température

Arbres et arbustes, alternés et serrés, créent un microclimat qui modère les écarts de température et maintient l'humidité à l'intérieur de la haie et à proximité.

J'améliore la qualité de l'air

Je contribue à réduire la pollution, tout d'abord en piégeant les micro-particules de métaux lourds contenues dans les gaz d'échappement et en piégeant le CO₂, mais aussi en variant les essences pour permettre également de réduire le risque allergène des pollens émis par des compositions d'une seule espèce végétale.

J'atténue les nuisances sonores

Placée au bord des routes, en limite de propriété, j'atténue l'impact des nuisances sonores.

Je participe à l'aménagement urbain

Bien positionnée, je contribue à différencier les usages entre espaces privés, semi-privés et publics ou entre espaces de circulation (vélo, piéton, voiture)

Je marque l'entrée des villes ou des quartiers, accompagne les cheminements et mets en valeur les monuments.



Partout

Mes racines sont magiques

- Elles favorisent l'infiltration et améliorent ainsi l'alimentation des nappes.
- Elles permettent de limiter les impacts et risques liés aux inondations : mon épais réseau racinaire me permet de consolider le sol, de freiner l'érosion due au ruissellement et donc de lutter contre les glissements de terrain lors de fortes pluies. **En bordure des cours d'eau, je contribue fortement au maintien des berges, lors des crues dont je ralentis le débit.**



Je suis indispensable à la faune sauvage

- Dense, je crée un réservoir écologique contribuant à la trame verte dans le paysage ;
- J'abrite des espèces sédentaires, migratrices ou hivernantes ;
- Je nourris la faune ordinaire, protégée et la faune chassable (perdrix, lièvre, chevreuil) ;
- J'assure une fonction de « corridor écologique » en favorisant la circulation de la faune et de la flore dans les autres réservoirs de biodiversité (mares, fossés, bosquets, bois...) assurant ainsi le brassage génétique nécessaire à la biodiversité.

Je préserve votre intimité

- Le mélange d'essences résineuses et feuillues (certaines perdant leur feuillage en hiver et les autres le conservant) permet de créer un brise-vue efficace.

Je participe au paysage, à la qualité du cadre de vie et à votre bien-être, je suis le patrimoine de tous !

- Avec ou sans haie, le territoire n'est pas le même : la haie est un « marqueur du territoire », elle contribue en cela à son identification et à sa singularité.

Comment me protéger ?

- **Par des actions collectives et publiques**

Les collectivités locales disposent d'outils spécifiques. Par exemple, le règlement des plans locaux d'urbanisme permet de protéger les linéaires de haies :

- au titre de leur **valeur historique ou patrimoniale** (article L.151-19 du code de l'urbanisme) ;
- en tant que **continuités écologiques** (article L.151-23 C. URB) ;
- ou comme **espaces boisés classés** (article L.113-1 et 2 C. URB) ;
Dans ce cas, leur modification ou suppression devra faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux (L.421-4 C. URB).

- **En appliquant individuellement les principes de cette brochure**



Du soutien pour vos projets en Moselle



Des journées d'information ou des ateliers de plantation ont été organisés :

- pour les particuliers avec les parcs naturels régionaux
- pour les agriculteurs avec la chambre d'agriculture de Moselle et la direction départementale des territoires

Différents programmes de plantation ont déjà été cofinancés en Moselle par la DREAL et la Région Grand-Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse...



Quelques sites internet à visiter :

<http://www.agroforesterie.fr>

<http://www.haiesvives.org>

<http://www.polebocage.fr/-Les-bocages-et-les-haies-en-France-.html>

<http://www.agriculturebiodiversite.fr/ameliorer-la-biodiversite/amenager-son-exploitation/haies-talus-bocage.html>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/des-arbres-et-des-arbustes-pour-la-lorraine-un-investissement-gagnant>

Pour en savoir plus

Besoin d'un conseil pour établir votre programme de plantation et votre plan de gestion ?

Définir l'emplacement, l'orientation ou encore la longueur de la future haie... Choisir des essences végétales locales et adaptées ?

Savoir à quel moment planter ?

Comment entretenir ?

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos partenaires habituels qui vous orienteront en fonction de votre projet.



Direction Départementale des Territoires de la Moselle

Service Aménagement Biodiversité Eau — Unité Nature et Prévention des Nuisances

BP 31035 — 17 quai Paul Wiltzer — 57036 Metz Cedex 01

Tél. 03.87.34.34.34 — e-mail : ddt-sabe-npn@moselle.gouv.fr

Directeur de publication Björn Desmet **Rédaction** Solène Jureau, Stéphanie Courtois, Alain Morand, Luc Chrétien **Comité de relecture** Partenaires de la MISEN 57 dont DREAL Grand Est et AERM, CDA 57, CAUE 57, CENL, PNRL, LPO Grand Est **Crédits photos** DDT 57, CEREMA, PNRL, MCC Dauphinelle **Maquette** Philippe Boulier **Date de parution** septembre 2018.